
POINT 12.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR :

Faits marquants du programme de travail 2020-2021

Objet du document

1. Présenter à la Conférence un aperçu des principales activités du programme de travail 2020/2021 visant à améliorer la gestion des déchets solides, dangereux et de la pollution marine dans la région.

Introduction

2. Au cours des deux prochaines années, le PROE, en tant qu'agence chargée de la coordination et de la mise en œuvre régionales des mesures de gestion des déchets et de contrôle de la pollution, utilisera la Stratégie régionale océanique de gestion des déchets et de lutte contre la pollution 2016-2025 (Un Pacifique plus propre 2025) pour orienter la coopération et collaboration régionales. Le PROE va continuer de collaborer étroitement avec les membres, les partenaires du développement et d'autres acteurs pour que progresse la planification stratégique à partir de données probantes afin de renseigner les interventions régionales. En outre, le Secrétariat maintiendra son approche en matière de coopération technique et de projets de formation afin de renforcer les capacités en Océanie.

Principaux domaines d'intervention pour 2020/21

3. Réduire les effets négatifs des déchets produits par les polluants dans l'air, l'eau et le sol
 - Poursuivre la mise en œuvre du programme Un Pacifique plus propre 2025 et des activités identifiées lors de la Table ronde 2018 pour un Pacifique propre, en particulier :
 - Gérer la planification et la mise en œuvre des actions des projets PacWaste Plus (financé par le FED11), Pacific Ocean Litter (financé par le gouvernement australien), Sustainable Waste Actions in the Pacific (financé par l'AFD) et GEF ISLANDS (financé par ONU Environnement).
 - Améliorer la gestion du cycle de vie des déchets anciens, notamment la suppression et la réhabilitation de sites contaminés ;
 - Mettre en place des mesures hautement prioritaires en matière de gestion des déchets marins, à la lumière du Plan d'action régional pour la lutte contre les déchets marins ;
 - Soutenir les initiatives de gestion des déchets générés par des catastrophes, y compris la préparation de lignes directrices (avec J-PRISM II) pour la réhabilitation et l'adaptation au climat des sites d'élimination des déchets, l'identification de sites d'élimination temporaires destinés à ce type de déchets et des installations de stockage et traitement des déchets dangereux ;
 - Veiller à ce que la révision des SNAGE et le processus de développement intègrent tous les aspects de la gestion des déchets et du contrôle de la pollution, allant de l'élaboration d'une politique, de l'éducation, la formation au suivi, à l'évaluation et aux comptes rendus.

4. Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux en matière de gestion des déchets

- Renforcer et intégrer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux en matière de gestion des déchets.
- Aider à la préparation des propositions de financement, allouées par des donateurs existants et nouveaux, afin de gérer les domaines de priorités identifiés par des évaluations stratégiques et des analyses d'écart dans la gestion des déchets.
- Soutenir l'élaboration et la révision des politiques et stratégies en matière de déchets des membres du PROE.
- Promouvoir quatre groupes de travail techniques fonctionnels pour le recyclage, l'élimination des déchets dangereux, la gestion de la pollution marine et des déchets générés par des catastrophes, afin d'améliorer et soutenir la sensibilisation, la coordination et l'implication en matière de gestion des déchets et de lutte contre la pollution.
- Développer une stratégie régionale pour la pollution marine provenant des épaves et navires abandonnés (en collaboration avec l'université de Newcastle et des projets majeurs) et mettre à jour le PACPLAN pour qu'il soit soumis à l'approbation des membres du PROE.
- Élaborer un programme spécifique de sensibilisation ciblé pour le secteur du transport maritime en matière de pollution des navires.
- Aider au développement d'une boîte à outils éducative et de plans de communication pour les membres du PROE sur les déchets marins.
- Identifier des domaines de priorité pour la formation en matière de compétences par une évaluation des besoins avec les programmes J-PRISM II et FED 11 puis organiser des filières de déchets prioritaires au cours de cette période.
- Créer une base de données opérationnelle pour enregistrer et rendre compte de l'expertise et des activités régionales en matière de gestion des déchets.
- Élaborer des approches synergiques intégrées pour la gestion des produits chimiques et dangereux à l'aide des conventions BRS, Minamata et Waigani et aider les pays et les territoires membres à devenir partie aux conventions qui leur seraient profitables.
- Aider à la préparation du projet GEF ISLANDS et les pays à mettre en place des actions précisées dans le cadre de cette initiative.
- Travailler en collaboration avec la CPS, l'UPS, le PIFS, le PRIF et J-PRISM II pour harmoniser et associer efficacement les projets pour l'ensemble de la région pacifique afin de garantir une bonne utilisation des financements des donateurs et un meilleur usage des ressources des membres.

5. Récupération de ressources qui servent au développement économique et social

- Promouvoir et aider à la mise en œuvre des activités de recyclage telles que des matières recyclables, des déchets organiques, de la ferraille et des batteries plomb-acides usagées, du mercure avec d'autres produits chimiques et déchets dangereux afin de réduire la quantité de déchets mis en décharge.
- Assister dans la gestion et la réduction des déchets agricoles (par ex. les effluents de porcherie), verts et organiques.
- Aider à l'amélioration de mécanismes de financement durable existants et nouveaux pour les entreprises de récupération de ressources.
- Aider au développement de transports faibles en émission de carbone en mettant en œuvre le projet de centre de coordination du transport maritime dans le Pacifique financé par l'OMI/l'UE

6. Suivi et réalisation de rapports pour soutenir des prises de décision fondées sur des preuves
- Mettre en place un Système régional de gestion des déchets avec le concours du projet J-PRISM II.
 - Aider les membres du PROE à superviser la santé des environnements qui reçoivent des déchets afin de transmettre des informations au Système régional de gestion des déchets pour permettre que les mesures des pouvoirs décisionnels protègent la santé des humains et réduisent la dégradation de l'environnement.
 - Effectuer une enquête et une évaluation des risques des lieux de stockage des déchets et des produits polluants afin d'aider à la sélection des sites à superviser.
 - Organiser une table ronde sur un Pacifique plus propre en 2020 afin de soutenir le suivi des progrès par rapport à la stratégie et au plan de mise en œuvre d'un Pacifique plus propre 2025.
 - Organiser des collectes de données sur les déchets, en collaboration avec JPRISM et le PRIF pour créer des données de base détaillées sur les déchets nationaux pour les 15 pays qui participent au projet PacWaste Plus. Les activités dédiées à la collecte des données incluront probablement des audits des foyers, des décharges, des audits des commerces et des industries et des installations portuaires.
7. Enjeux
- L'amélioration régionale et nationale de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution exige impérativement que les pays donnent la priorité à leurs contributions en nature aux travaux du Secrétariat.
 - L'implication des membres du PROE est essentielle à la réussite sans discontinuité de la mise en œuvre du projet Un Pacifique plus propre 2025.
 - La gestion de charges de travail accrues liées à une augmentation du champs d'intervention pour un problème urgent comme les répercussions d'une pollution marine et du changement climatiques et des attentes externes.
 - Fournir des services concrets, qui perdurent à l'échelle des pays afin d'atteindre des résultats de gestion durable des déchets.

Recommandation

8. La Conférence est invitée à :
1. **prendre note** du programme de travail 2020/2021 pour le programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution du PROE ; et
 2. **apporter** un soutien et un engagement en nature à l'échelle nationale en collaboration avec le PROE et des partenaires à la mise en œuvre d'un programme de travail pour la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, et en particulier la lutte contre la pollution marine.
-